

FRONTIGNAN – 17 JANVIER 2024

SALLE/ADRESSE :	Salle Voltaire – Maison Voltaire, Frontignan
PARTICIPANTS :	128 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18h05 à 20h23

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme	Margherita MUGNAI	CPDP
M.	Étienne BALLAN	CPDP
Mme	Audrey RICHARD-FERROUDJI	CPDP

Intervenants :

Mme	Elina MARGUET	CPIE Bassin de Thau
M.	Benoît RODRIGUES	DIRM
M.	Frédéric AUTRIC	DREAL
Mme	Amandine CABRIT	DREAL
M.	Alexandre RICHARD	Région Occitanie
Mme	Brigitte GARRET	Panel Citoyen LittoPart
M.	Nils FERRAND	Panel Citoyen LittoPart
M.	Olivier BONNAUD	Panel Citoyen LittoPart
Mme	Clémence BEAUVAIS YAMS	Panel Citoyen LittoPart
M.	Loïc LINARES	Mairie de Frontignan
M.	Serge DESSEIGNE	Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone
Mme	Hélène REY-VALETTE	Université de Montpellier

“Comment s’adapter à l’évolution du trait de côte en Occitanie ?”

M. Loïc LINARES – Mairie de Frontignan

Je vais vous demander quelques instants d'attention puisque notre soirée va démarrer. Puisqu'il n'y a pas que des Frontignanais présents dans la salle – et c'est très bien – je vais me présenter. Je suis Loïc LINARES. Je suis élu avec Frédéric ALOY, qui est mon collègue adjoint ici à la ville, à Frontignan. Je suis également vice-président à l'agglomération pour les questions d'aménagement du territoire et justement de l'évolution du trait de côte et de recomposition spatiale avec Frédéric qui est adjoint à l'urbanisme et qui suit plus spécifiquement le sujet pour la ville de Frontignan et moi, avec une casquette un peu supra à l'échelle du territoire de l'agglomération. Nous excusons le maire, Michel ARROUY, qui nous a chargés de le représenter ce soir et de remercier la Commission nationale du débat public d'organiser cette soirée dans le cadre d'une démarche nationale et intégrée, mais j'imagine que vous allez l'expliquer après dans la révision du document de façade.

C'est un sujet sur Frontignan qui nous occupe très particulièrement. J'y reviendrai tout à l'heure, puisque l'on m'a invité à participer à un témoignage sur la deuxième partie de nos travaux. Nous voulions vous accueillir et vous remercier d'être présents, vous dire que sur la ville – et le maire nous a confié cette mission – c'est un sujet que nous prenons très au sérieux et pour toutes les raisons que vous pourrez discuter ce soir, et que nous pourrions exprimer directement, que nous travaillons sur le temps court, mais en même temps, à préparer le temps long. C'est un sujet important et complexe, mais vous avez toute la soirée pour échanger. C'est surtout un premier rendez-vous parce qu'il y en aura d'autres dans le temps pour que nous poursuivions nos échanges sur le sujet. En tout cas, merci d'être aussi nombreux. C'est bien et c'est heureux. Cela nous rassure. On se dit qu'en effet, il faut que l'on avance sur ces questions.

Maintenant, c'est à vous de travailler puisque nous sommes dans une démarche également participative. Vous savez que sur Frontignan, on se dit que cette participation citoyenne est primordiale. D'ailleurs, nous avons créé un service sur la démarche participative, avec des moyens humains et une délégation que je porte plus spécifiquement sur la ville, mais sans les citoyens, ces sujets-là ne pourront pas être appréhendés efficacement et durablement.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur LINARES. Bienvenue à tout le monde et merci d'être ici à cet atelier débat sur la grande question qui est « Comment s'adapter à l'évolution du trait de côte en Occitanie ? » Je suis Margherita MUGNAI de la CPDP, la Commission particulière du débat public. Je vais animer et aider à respecter les temps et les timings, et vous permettre aussi de prendre la parole et de faire entendre vos arguments et vos idées.

Juste quelques mots sur les règles du jeu de la soirée. Il va y avoir une série d'interventions *timées*. Je vais veiller à ce que les personnes respectent le timing qui leur a été assigné. Ensuite, ce sera à vous d'échanger dans la salle, au niveau des tables où vous êtes assis, pour discuter de ce que vous avez entendu et pour formuler des questions partagées, une ou deux questions clés que vous voulez faire remonter aux intervenants à propos de ce que vous aurez entendu. Il y aura plein d'espace pour échanger et pour poser des questions, mais nous souhaitons que ce soit des questions collectives et issues d'un échange. C'est pour cette raison que nous vous proposons cette modalité.

Je vais tout de suite donner la parole à tous les intervenants qui vont suivre. Juste un point d'attention. Nous sommes un peu victimes de notre succès. La salle est bien pleine. Il y a beaucoup de monde. Il faut être vigilant au niveau sonore et essayer de garder la voix basse pour permettre à tout le monde d'entendre et de ne pas parler pendant les interventions. Je donne tout de suite la parole, avant l'introduction de la CNDP, à Elina MARGUET de la CPIE Bassin de Thau qui va nous expliquer un dispositif qui fait partie de cette modalité de ce soir.

Mme Elina MARGUET – CPIE Bassin de Thau

Merci. Bonsoir. Merci beaucoup. Je suis Elina MARGUET, chargée de mission au CPIE Bassin de Thau. Nous sommes un réseau d'associations justement implanté ici à Frontignan, dans la rue. Nous travaillons avec la CNDP en partenariat sur le recueil d'avis et d'opinions des habitants du territoire, soit vous. Ce soir, nous sommes présents avec le Palabraton qui est un dispositif original de recueil de vos ressentis et de votre avis sur la mer, le littoral, et notamment pour ce soir aussi, l'érosion du trait de côte. Je vous inviterai, quand vous prendrez une pause ou pendant le temps de repas, à aller vers le Palabraton pour vous exprimer librement dans cette cabine. C'est anonyme. On peut partager n'importe quoi, comme un

idéal ou un ressenti. L'idée est de vous adresser à Tom qui vous tendra le micro pour faire partie ensuite de ce débat et d'alimenter ce débat public. Merci beaucoup.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Je m'appelle Étienne BALLAN. Je suis membre de la Commission particulière du débat public « La mer en débat ». Je suis également délégué régional de la CNDP, la Commission nationale à Marseille pour la région PACA. Je suis accompagné ce soir. Nous sommes tous les deux avec Audrey RICHARD-FERROUDJI qui est mon équivalent. Nous sommes tous les deux délégués régionaux, mais elle, pour l'Occitanie. Merci de l'accueil des Occitans. Pour cette soirée, nous sommes dans une escale. Je vais très brièvement vous donner quelques éléments d'information sur ce débat public, ce qu'il est et à quoi il sert, puis nous allons entrer ensuite directement sur le fond du sujet. Nous écouterons ensuite les services de l'État et nous passerons au débat à proprement dit.

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public ? Pour ceux qui ne la connaissent pas – et vous avez bien le droit de ne pas la connaître – c'est une institution qui est garante du droit, dont toute personne a le droit, d'accéder aux informations et de participer à l'élaboration des projets qui ont un impact sur l'environnement. C'est un droit qui est dans la Constitution française et qui précise que, de ce fait, avant toute décision importante qui impactera l'environnement, il y a une procédure de participation. Nous sommes donc ce soir dans cette procédure avec un débat public. C'est une participation vers ce document stratégique de façade qui va comporter l'ensemble des choix politiques vraiment structurants pour la mer et pour le littoral pour les six prochaines années et des orientations au-delà de ces six années. Pour le dire plus clairement, c'est le temps du débat avant l'heure des choix, sur tous les sujets de la mer et du littoral. Nous en reparlerons ce soir. Nous sommes sur un sujet parmi d'autres.

Pendant que nous débattons ici en Méditerranée, le même débat se déroule sur les trois autres façades françaises métropolitaines, notamment à l'ouest. En revanche, il n'y a pas l'équivalent de document stratégique de façade en outre-mer, ce qui explique que les débats sont exclusivement sur la façade métropolitaine. Nous, la Méditerranée, nous avons la plus longue façade avec 2 200 kilomètres de côtes au total puisque l'on inclut la Corse. Un tout petit focus important sur un des outils au-delà de la réunion de ce soir et de toutes les réunions que l'on peut organiser. Vous avez une plateforme en ligne qui est très efficace. On peut très vite avoir accès à beaucoup d'informations et pouvoir prendre la parole, mais aussi à travers l'outil qui est ici à l'écran, « Faites l'expérience », qui est un outil très simple par lequel vous êtes confronté à tous les arguments possibles sur les différents sujets, notamment la question de la submersion marine et du trait de côte. Vous pouvez, en quelques minutes, donner votre avis. Cela reste d'être soi-même seul devant un ordinateur, un écran ou un téléphone, mais c'est une excellente façon de participer.

Je voudrais ensuite, pour introduire la soirée, vous dire que le débat public, pour démarrer, a lancé une enquête auprès des Français. Cela nous a semblé intéressant ce soir, pour introduire la réunion, de vous partager l'un des résultats qui nous a le plus étonnés dans cette enquête. Elle a été menée par l'Ipsos auprès de 2 500 personnes sous un mode d'enquête quantitative, mais aussi auprès d'échantillons qualitatifs, c'est-à-dire de réunions de personnes autour des questions de mer.

Le document fait 100 pages. Si cela vous va, je n'en montrerai que deux. Quand on demande aux Français quels sont les risques qu'ils perçoivent issus autour de la mer et du littoral, nous avons cette représentation et le trait de côte apparaît fortement comme l'un des risques importants – avec une citation que vous avez en bas de l'écran, par exemple – avec la question de cette évolution inéluctable. Il y a un moment où, de toute façon, nous serons forcés de partir, en sachant que ces représentations qui sont autour d'un avenir qui n'est pas forcément positif sont en contraste avec des représentations de la mer qui sont par ailleurs extrêmement positives. La mer pour les Français est une carte postale, pour le dire très simplement. C'est vraiment ce qu'on dit les Français. Quand on leur parle et quand on va chercher au-delà de la carte postale, que l'on parle des risques et des évolutions, c'est ce que l'on peut voir.

Je vais aller très rapidement en essayant de ne pas me tromper sur ce point-là. Deuxième résultat dans l'enquête quantitative qui nous a beaucoup intéressés et qui nous a relativement surpris – y compris pour Ipsos qui a fait l'enquête – c'est que lorsque l'on parle des menaces perçues, c'est à nouveau l'érosion des côtes qui arrive en tête. Ce n'est pas forcément ce à quoi l'on s'attendait, mais plutôt à ce que les gens nous parlent de biodiversité, de plastique en mer, d'un certain nombre de choses, et c'est le premier item, ex aequo avec d'autres items, comme vous pouvez le voir. Quand vous regardez en dessous, la montée des eaux qui est proche de la question qui nous occupe ce soir est le cinquième item. Ces questions sont extrêmement importantes pour le regard des Français sur la mer et sur le littoral. Cela ne se limite pas ni à certains secteurs comme les stations balnéaires Aquitaines ou Occitanes. Cela concerne bien d'autres sites – on le verra sans doute ce soir – comme des sites plus

urbains. La Corse est également extrêmement concernée. C'était simplement pour vous partager le regard que les Français ont pu donner à travers cette enquête.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI – CPDP

En tant que déléguée régionale Occitanie, nous constatons que ce sujet est important. Aujourd'hui, c'est un temps de participation dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de façade qui est un document de planification, mais il y a évidemment d'autres temps. Je peux constater la dynamique des différents espaces et des différentes propositions de temps de concertation, que ce soit aux échelles communales, départementales, intercommunales ou régionales. Il y a différents espaces en Occitanie, avec une dynamique de participation et de concertation sur ce sujet que je ne peux qu'appuyer en tant que déléguée régionale. Il est intéressant aussi qu'il y ait cette articulation des différents temps ce soir. Merci d'être là et de participer sur ce sujet important pour le littoral Occitanie.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup Audrey RICHARD-FERROUDJI et Étienne BALLAN. C'est le moment de rentrer encore plus dans les sujets. Nous avons ici, Monsieur RODRIGUES, de la DIRM qui va effectivement nous présenter les documents stratégiques des façades au centre de ce débat public.

M. Benoît RODRIGUES – DIRM

Merci beaucoup. Nous sommes devant vous aujourd'hui pour débattre avec vous de sujets très importants, à commencer par le principal, l'avenir de la mer Méditerranée. Cet avenir, on essaye de l'entrevoir au niveau de l'État, mais en travaillant avec l'ensemble de la sphère publique comme de la sphère privée, au sein d'un document que l'on adopte et qui est valable pendant six ans. Ce document s'appelle la stratégie de façade maritime. La première page du document figure à l'écran. Il a été adopté une première fois en 2019. C'était un premier jet. Il est demandé par l'Union européenne et il contient un grand nombre d'objectifs que nous nous fixons, aussi bien environnementaux que socio-économiques. Ces objectifs sont discutés avec vous ce soir. Ils avaient été discutés auparavant et nous devons les modifier, les mettre à jour afin d'atteindre le bon état écologique des eaux marines de l'ensemble de la Méditerranée, en face de l'Occitanie, en face de la région PACA et autour de la Corse, ainsi que la conciliation et la préservation de la biodiversité avec les activités existantes et émergentes, c'est-à-dire faire se rencontrer les enjeux économiques et les enjeux environnementaux au sein d'un même document. C'est pour cette raison que votre avis est très précieux pour nous, ce soir. Nous parlerons également de la cartographie dédiée à une nouvelle activité qui sera peut-être menée vraisemblablement en Méditerranée Française, l'éolien en mer. Je laisserai Frédéric AUTRIC la DREAL Occitanie vous en dire deux mots, si je respecte le temps de parole.

Le bon état écologique, nous devons l'évaluer pour l'atteindre, pour être sûrs de l'avoir atteint. Comme vous le voyez, actuellement, quand il y a du rouge, c'est que nous ne sommes pas sur la bonne voie. Quand il y a du vert, c'est que nous sommes sur la bonne voie. Je ne prendrai qu'un seul exemple parce que j'ai très peu de temps. L'herbier de posidonie est essentiel. C'est une plante marine endémique de Méditerranée. Il nous est essentiel de la protéger et elle est essentielle pour la survie de nos écosystèmes, de certaines de nos activités comme la pêche et pour notre survie, étant donné qu'elle capte beaucoup de carbone. Malheureusement, cet herbier est dégradé. Il est en mauvais état sur le continent, en face de l'Occitanie et de la région PACA. Il est en meilleur état en Corse. On peut s'en satisfaire, mais cela prouve que l'on peut bien faire aussi. S'il est en mauvais état sur le continent, c'est du fait de certaines activités qui sont menées parfois bien, parfois moins bien, comme la plaisance avec certains mouillages qui peuvent être exemplaires, d'autres moins, la création d'ouvrages tels que les digues pour se protéger de certains effets, mais qui peut avoir un effet néfaste sur la posidonie ou le rechargement de plage qui, parfois, a un intérêt économique et parfois malheureusement un désintérêt écologique.

Le document stratégique de façade doit faire se rencontrer tous ces objectifs pour atteindre le bon état écologique au niveau de tous ces critères et ces thématiques que l'on appelle des indicateurs. Pour atteindre le bon état écologique, nous avons plusieurs moyens. Il y a la protection forte. En certains espaces, on régule beaucoup certaines activités – pas forcément toutes, mais les plus impactantes – et on surveille un peu plus qu'ailleurs. En mer, vous en conviendrez peut-être, il est assez difficile et coûteux de surveiller. Il y a donc des espaces que nous allons essayer de protéger plus que les autres, soit fortement. Le débat, organisé jusqu'au 26 avril par la Commission du débat public, doit aussi servir à identifier des zones dans lesquelles vous souhaiteriez que l'État, en quelque sorte, mette le paquet sur la protection forte. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à 0,22 % de toute cette carte qui est protégée fortement. Nous voudrions atteindre – c'est un objectif que l'on s'est fixé, mais vous pouvez aussi le remettre en cause – 5 % de cet espace de notre Méditerranée, protégé fortement en 2027 et peut-être 10 % en 2030.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

On peut discuter du chiffre et surtout discuter d'où l'on met ces 5 %. Vous avez la parole à ce sujet. Ce soir, on va beaucoup parler de trait de côte, mais sur tous les sites dont a parlé Étienne BALLAN de la CPDP, vous pouvez vous exprimer à ce sujet. On protège en zones de protection forte, on régule en zone de protection forte, mais on doit réguler de toute façon sur l'ensemble de l'espace maritime si l'on considère que l'on doit atteindre le bon état écologique de nos eaux. Il y a une très grande diversité d'activités qui sont menées sur notre territoire. Elles veulent toutes se développer, elles veulent toutes continuer à prospérer. En Occitanie, c'est une région très attractive. Le tourisme balnéaire représente 1,3 milliard de valeur ajoutée. Incontestablement, c'est une industrie qui fait vivre les gens, qui rend heureux un certain nombre de personnes qui viennent découvrir notre territoire, et heureux ceux qui le font découvrir. Ce sont 20 000 emplois aussi. Ce tourisme peut chahuter avec l'érosion du trait de côte. On sait que 33 % du linéaire occitan côtier est soumis aux risques d'érosion. Cela peut vraisemblablement avoir des impacts sur le tourisme.

Cette stratégie que l'on doit rédiger tous ensemble et adopter l'an prochain doit prendre en compte tous ces sujets-là, parce que tout est lié et que nous devons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et que l'on va modifier avec vous. Je laisse la parole à Frédéric AUTRIC pour l'éolien en mer.

M. Frédéric AUTRIC – DREAL

Merci. Retenez que la CPDP organise un webinar mercredi prochain dédié à l'éolien en mer. Je vous invite donc à vous inscrire si ce n'est pas déjà fait. Je dirai juste deux mots. L'idée au niveau des ambitions de l'État est de faire en sorte que notre mix énergétique sorte des énergies fossiles qui occupent aujourd'hui 60 % de notre énergie. Pour cela, il y a un certain nombre d'actions qui sont prévues, dont réduire les consommations d'énergie bien sûr, mais également développer de nouvelles sources de production d'électricité décarbonée, à la fois à travers le nucléaire, mais également avec l'accélération des énergies renouvelables. Pour l'éolien en mer, on retiendra qu'en France, on souhaiterait installer jusqu'à 45 gigawatts d'éolien en mer. Un gigawatt, c'est environ la consommation résidentielle de 2 millions d'habitants. La consommation résidentielle, c'est l'électricité que vous consommez chez vous. Ce n'est pas celle que consomment les industries, par exemple. 45 gigawatts, c'est donc l'ambition. Aujourd'hui, en France, il y a 10 gigawatts qui sont dans les cartons et qui ont commencé à être construits. Il en manque 35.

Vous voyez que l'objectif est de faire deux cartographies, avec une première cartographie à 10 ans pour environ 15 gigawatts supplémentaires et une cartographie à 2050 pour donner un peu plus de visibilité à long terme avec 19 gigawatts supplémentaires. Si vous venez mercredi soir prochain, vous pourrez donc débattre avec nous des ambitions pour la Méditerranée qui apparaissent ici. Nous avons déjà des parcs en mer Méditerranée qui sont en construction avec trois fermes pilotes. Nous développons également deux parcs de 750 mégawatts chacun, dont un au large de la Narbonnaise et un autre au large du golfe de Fos, mais il va falloir d'autres projets. Comme vous le voyez ici, aujourd'hui, nous avons 1,6 gigawatt de projets pour la Méditerranée connus et il faudrait aller entre 4 et 7,5. Nous voyons donc effectivement l'effort qu'il reste à faire. À mercredi soir prochain.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup à tous les deux. Je laisse la parole tout de suite à Madame Amandine CABRI de la DREAL qui va justement nous plonger dans un diagnostic de la côte occitane et le rôle du document stratégique de façade.

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Merci. Bonjour à tous. Je ne sais pas si je peux avoir le diaporama que j'avais proposé. Je travaille à la DREAL Occitanie. Je suis en charge du suivi de la prévention des risques côtiers, soit la submersion marine qui peut se produire pendant les tempêtes, phénomène temporaire, et l'érosion côtière qui est à l'origine du recul du trait de côte dont on parle ce soir.

Pour introduire le sujet, je vais situer mon intervention en Occitanie sur le littoral qui va de la côte rocheuse des Pyrénées-Orientales jusqu'à la Camargue Gardoise. Nous avons un littoral qui est majoritairement sableux à plus de 80 %, qui est caractérisé par des altitudes faibles, par de nombreuses lagunes, ces étangs qui communiquent avec la mer. Nous avons également un héritage particulier, puisque la mission Racine a aménagé ce littoral dans les années 60 et 70 avec les 7 stations balnéaires et tous les développements qui ont suivi, les campings en bord de mer qui sont très importants pour le tourisme, et près de 300 ouvrages de lutte contre l'érosion qui ont accompagné ce développement. En alternance, nous avons des espaces naturels préservés, mais tout cela crée les conditions d'une vulnérabilité particulière de ce littoral aux risques côtiers et au recul du trait de côte.

Nous avons une projection du recul du trait de côte sur 45 ans en arrière. Lorsque l'on regarde depuis la fin de la mission Racine, on voit que près de 50 % du littoral sableux est en érosion et que toutes les

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

communes sont touchées à des degrés divers. C'est le constat que l'on peut faire déjà aujourd'hui. On voit avec ces photos quelques exemples où nous avons déjà des logements ou des campings qui sont gagnés par la mer. Nous voyons aussi les limites des ouvrages de protection et la fragilité de ces lidos entre mer et étang.

Le changement climatique va entraîner une hausse des niveaux marins qui va accentuer ces phénomènes. Nous savons que nous allons avoir à peu près 20 centimètres de plus à un horizon de 30 ans et plutôt 60 centimètres à un mètre à un horizon de 100 ans, avec beaucoup d'incertitudes. Nous savons qu'il y aura des impacts supplémentaires avec certaines plages qui sont susceptibles de disparaître. Aussi, un phénomène d'ondoiement, y compris des zones basses qui peuvent être autour des étangs, en arrière littoral, et lors des tempêtes, de plus en plus d'impact sur le bâti, les infrastructures. Face à ces constats qui sont plutôt inquiétants, nous avons quand même quelque chose de très positif qui est que nous avons du temps devant nous pour s'organiser et s'adapter à ces phénomènes. Il y a des cadres d'action qui ont été définis pour l'État et pour les collectivités. Au niveau de l'État, nous avons adopté en Occitanie, en 2018, une stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte qui définit une typologie de ces espaces littoraux, avec des priorités d'actions selon l'occupation de la bande côtière et les degrés d'érosion, et qui émet des recommandations en faveur de la gestion souple du trait de côte, des solutions fondées sur la nature et aussi pour engager des réflexions de recomposition spatiale et ne pas tout miser partout sur les ouvrages de protection. C'était dès 2018. Cela a découlé de la stratégie nationale de 2012 qui préconise de vivre avec la mer plutôt que de lutter contre et qui a aussi donné la loi climat et résilience en août 2021, qui est aussi l'autre dispositif important dont je vais vous parler pour conclure ma présentation.

L'idée de la loi climat et résilience est de dire que ce recul du trait de côte est un phénomène prévisible dans le temps, et donc de donner des outils aux collectivités locales à travers leurs documents d'urbanisme pour pouvoir planifier une adaptation à ces phénomènes. La première étape et le premier élément de la loi climat et résilience est la connaissance, produire et partager la connaissance de ces phénomènes. Les collectivités sont donc invitées à établir des cartes d'exposition au recul du trait de côte à 30 ans et à 100 ans, qui sont prises en charge à 80 % par l'État. Ensuite, l'idée est d'arrêter de construire dans les secteurs les plus exposés à ce recul du trait de côte. Ensuite, il y a un certain nombre d'outils pour l'action foncière pour envisager leur devenir. Par exemple, cela peut être une renaturation de ces secteurs et des relocalisations. En tout cas, une réorganisation du territoire en lien avec les projets de territoire. Parmi ces outils, il y a les projets partenariaux d'aménagement qui sont des contrats entre l'État et les collectivités pour avoir un accompagnement technique et financier pour mener ce type de projets. Nous pouvons citer le premier PPA qui a été signé entre l'État et Sète agglomération Méditerranée en octobre 2023.

Ce dispositif de la loi Climat et résilience qui s'adresse aux communes est proposé sur la base du volontariat. Nous avons un décret qui liste les communes volontaires. Elles sont aujourd'hui au nombre de 8 en Occitanie sur 242 au niveau national et sur 31 communes maritimes en Occitanie. Aujourd'hui, nous avons un troisième décret qui est en préparation. De nouvelles communes volontaires peuvent rejoindre le dispositif. Les délibérations favorables sont à transmettre avant le 15 mars 2024. En complément de ce dispositif qui s'adresse aux communes, nous travaillons aussi avec la région, la Banque des territoires et la préfecture de région à des échelles intercommunales et supra communales, à l'émergence de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte. Je laisse à mon collègue de la région développer ce point-là.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup, Madame CABRIT. Effectivement, on passe au niveau régional avec la dernière intervention de cette session. Je vois beaucoup d'entre vous prendre des notes parce que le contenu est très intéressant. Il y a beaucoup d'informations. C'est effectivement le moment de commencer à réfléchir aux questions et aux approfondissements que vous voulez poser aux panélistes pour cette session. Juste après l'intervention de Monsieur Alexandre RICHARD de la région Occitanie, vous aurez 12 ou 13 minutes pour échanger dans vos tables et choisir une ou deux questions clés maximum – une, c'est mieux. Commencez déjà à y réfléchir. Merci.

M. Alexandre RICHARD – Région Occitanie

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Je suis chargé de mission littorale à la région Occitanie. Sur ces questions qui sont liées aux risques littoraux, l'objectif de la région Occitanie aujourd'hui est de fédérer une communauté d'acteurs et de faire ensemble, sur ces questions, de l'adaptation du littoral au changement climatique. Ce sont aussi des objectifs qui sont inscrits dans le SRADDET et qui permettent à la région Occitanie d'assurer et d'assumer son rôle de chef de file sur l'aménagement du territoire et

sur le développement économique. Ces objectifs peuvent être mis en œuvre justement dans le cadre du Plan Littoral 21 aux côtés des services de l'État, de la préfecture de région et de la Banque des territoires.

Dans le cadre de ce Plan Littoral 21, nous avons travaillé sur la co-construction collective d'un plan d'action régional qui va permettre d'apporter aux élus du littoral une offre d'accompagnement sur les prochaines années. Dans le cadre du Plan Littoral 21, nous avons co-construit ce plan d'action sur plusieurs années avec de très nombreux ateliers qui nous ont permis de travailler avec différents types d'acteurs. Nous avons pu travailler avec des acteurs socioéconomiques et avec des citoyens dans le cadre d'ateliers qui ont été faits par le service de politiques innovantes de la région, le « Lab' » de la région Occitanie dans un premier temps. La co-construction a surtout été mise en œuvre avec les collectivités et les groupements de collectivités. Finalement, ce sont ces collectivités qui sont au cœur de l'action au regard des compétences sur la gestion des risques et sur l'aménagement du territoire, notamment à l'échelle des agglomérations et des communautés de communes. Ce sont ces collectivités qui vont être au cœur de l'action et ce sont elles qui ont été le plus concertées ces dernières années sur la mise en place de ce dispositif, de cette offre d'accompagnement. Aussi, la communauté d'experts sur l'adaptation du littoral au changement climatique a bien sûr été concertée.

Toute cette concertation est partie du constat que pour la manière dont on allait gérer ces risques littoraux, il allait finalement falloir la mener de manière plus innovante. Jusqu'à aujourd'hui, on travaillait sur une approche liée à la vulnérabilité immédiate. On regardait les secteurs qui étaient les plus menacés et on intervenait quelquefois en urgence pour développer des travaux, mettre en place des travaux de protection immédiate. Aujourd'hui, nous avons une approche un peu différente qui permet d'intégrer cette gestion de risques littoraux à l'aménagement du territoire. Cela veut dire que nous allons travailler sur des périmètres plus larges et nous allons arrêter de nous focaliser uniquement sur les risques d'érosion et de submersion marine. Deuxièmement, concernant cette manière d'aborder maintenant le travail, nous avons co-construit ce dispositif à l'échelle de territoire de projet. Ce sont les territoires que vous voyez s'afficher sur la carte. Ce sont des périmètres qui ont été étudiés et définis en co-construction avec les acteurs de territoire, qui ont décidé de travailler à cette échelle-là. Une commune et quelquefois une agglomération ne peuvent pas travailler seules sur ces questions des risques littoraux et de l'adaptation. Il y a donc des territoires de projets qui ont émergé pour fédérer les actions et pour mutualiser les moyens. Aujourd'hui, en région Occitanie, les stratégies locales qu'évoquait Amandine vont être menées à cette échelle-là. Vous avez, dans la table ronde, deux élus qui représentent ces territoires de projet et qui pourront justement vous expliquer les développements qui vont être faits sur ces territoires, soit sur le périmètre rouge et sur le périmètre gris qui est le plus au nord, avec le golfe d'Aigues-Mortes et le bassin de Thau.

Nous avons réussi à co-construire ce plan d'action régional à partir des attentes et des besoins des territoires. Nous avons réussi à travailler sur la structuration de la gouvernance et des réseaux d'acteurs à l'échelle de ces périmètres de projets. Aujourd'hui, l'offre d'accompagnement du Plan Littoral 21 va être de pouvoir donner les moyens techniques, les moyens financiers, l'ingénierie, l'accès à de la donnée et l'accès à un réseau d'experts pour les territoires pour mener à bien ces stratégies et qui vont leur permettre de définir leur plan d'action à court terme, à moyen terme et à long terme. On s'inscrit dans une démarche collective et le plus longtemps possible, en fonction des moyens qui pourront être mis en œuvre. Voilà pour l'approche du Plan Littoral 21 et de la région Occitanie sur ces territoires.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur RICHARD de la région Occitanie, pour cette présentation sur le plan littoral. Le moment est venu pour vous d'échanger.

Quelques petites consignes. Comme vous l'avez vu, vous avez des feuilles devant vous. Nous vous invitons à écrire votre question collective issue de votre table de façon très lisible sur une feuille de papier pour nous permettre ensuite de le récolter et de le garder. Nous allons avoir le temps, après ces moments d'échange entre vous, pour poser un certain nombre de questions. Nous vous invitons à écouter les questions qui seront posées avant la vôtre pour voir si une réponse aura déjà été donnée et laisser la place aux autres. Comme vous le voyez, il y a beaucoup de tables et potentiellement beaucoup de questions. Je vous laisse travailler. Vous avez 12 minutes. Nous allons vous aider en passant par les tables pour échanger et trouver une question collective clé que vous voulez poser aux intervenants de cette session.

Échanges dans la salle.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup d'avoir joué le jeu. Le temps imparti pour cet échange est fini. Il va y en avoir un autre. Merci d'avoir participé si activement à cette session d'échange et d'avoir aussi respecté les consignes et le temps. Nous voulons laisser la place à vos questions, à vos paroles et aux réponses des intervenants. C'est le moment de commencer à poser les questions. Comme dit, il faut un ou une porte-parole par table qui se limite à lire la question parce que nous n'avons pas beaucoup de temps et, si possible, nous dire à qui cette question est adressée. Cela va permettre aux intervenants de répondre directement après.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je propose que nous commençons par les tables du fond. Une table est-elle prête à lire sa question, s'il vous plaît ?

Céline – Intervenante dans la salle

Bonjour. La question que nous posons à la DREAL est que, compte tenu des solutions techniques connues et mises en œuvre à Sète où il y a les boudins, à Agde où il y a la mangrove ou à Frontignan où il y a les dunes, quel est le calendrier auquel on peut s'attendre pour la disparition du lido ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Madame CABRIT.

Mme Amandine CABRIT – DREAL

C'est une question vraiment très difficile, surtout pour une première question. Je n'aurais pas forcément de réponses à apporter, si ce n'est que c'est tout l'objet des cartes locales qui sont élaborées par les collectivités volontaires, de faire ce travail de projection et de se projeter dans le futur assez lointain pour envisager le devenir de ces espaces, dont les lidos, le front de mer, les zones basses en arrière littoral en prenant en compte différents paramètres. Il y a vraiment une méthodologie nationale qui a été définie. Il y a un guide du Cerema et du BRGM qui est en ligne et que vous pouvez consulter. C'est assez technique, mais cela permet de s'assurer qu'il y aura une méthodologie harmonisée au niveau national pour faire ces cartes. Parmi les différents paramètres que l'on prend en compte, il y a le recul chronique que l'on observe déjà. Il y a la montée des eaux, mais il y a aussi la question des ouvrages et certains ouvrages de protection qui sont justement conçus à travers une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte peuvent être pris en compte dans ces projections. Nous savons qu'à très long terme, ces ouvrages auront une efficacité très faible, voire nulle. Il y a forcément des scénarios que nous allons effacer, comme on le dit dans le jargon. Nous allons considérer qu'ils ne sont plus efficaces à très long terme. Cela dépend vraiment des lieux et des configurations. Je ne peux absolument pas vous donner une échéance. Cela se compte en décennies, a priori.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Il est vrai que si nous n'avons pas une date précise qui était peut-être la question demandée, nous avons quand même une échelle de temps. Merci pour ça. Y a-t-il une table devant ? Nous allons alterner.

Intervenant dans la salle

Au sujet du trait de côte tout à l'heure, on nous a parlé des différents dispositifs mis en place au niveau de l'État, dont le plan climat et résilience, les lois au niveau de la région, Plan Littoral 21 et les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, de l'agglomération avec le PPA, le projet partenarial d'aménagement. Le constat, c'est que l'on se perd un peu dans tous ces dispositifs. Pourquoi autant et quelle cohérence ? Voilà la question de cette table de gens formidables.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup.

M. Alexandre RICHARD – Région Occitanie

Je vais essayer de répondre. Là, vous faites référence au millefeuille administratif français national qui est complexe et à la répartition des compétences entre tous les acteurs. Il faut que tous les acteurs puissent se mettre autour de la table. Ils ont tous des compétences qui leur sont dédiées et ils ont aussi des volontés politiques qui ne relèvent pas forcément de leurs compétences obligatoires. Au-delà de cela, il y a encore aussi des acteurs importants comme l'établissement public foncier, le Conservatoire du littoral et les organismes qui s'occupent des espaces naturels qui peuvent être associés à ces stratégies. L'objectif de ce que l'on a fait dans le cadre du Plan Littoral 21, c'est d'apporter un petit peu une vision claire et collective de cette gouvernance. C'est aussi pour cette raison qu'aujourd'hui, nous

pouvons imaginer quelque chose qui se fait à deux échelles de manière assez limpide, à l'échelle régionale avec le partenariat état-région et Banque des territoires, et à l'échelle de ces territoires de projets.

À l'échelle de ces territoires de projets, nous souhaitons identifier un chef de file propre pour toutes les actions. C'est l'objectif des périmètres de couleur qui vous ont été présentés et c'est la co-construction, la concertation qui a été faite avec les collectivités qui ont permis de faire émerger des chefs de file et des élus de référence sur chacun des territoires de projet. Cela simplifie les choses. C'est cet élu de référence qui fait ensuite son animation locale par rapport à toutes ses compétences. Ce sont les six périmètres de couleurs. C'est aussi pour simplifier les choses par rapport à la gestion sur une co-construction et sur une mise en forme de ce réseau d'acteurs qui a fait consensus. Loïc Linares est justement l'un des élus de référence de ces territoires de projet qui va animer une stratégie locale sur le bassin de Thau.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Ces questions vont être du coup rediscuté avec vous tout à l'heure avec plusieurs intervenants. On va prendre maintenant une table sur le côté droit.

M. Olivier BONNEAU – Intervenant dans la salle

Bonjour. La question est de savoir si le projet de restructuration du trait de côte proposé par la préfecture ces dernières semaines – préfecture de l'Hérault – s'inscrit en cohérence avec tout ce que vous avez annoncé sur le document de façade et si c'est un prémisses aux réflexions à venir. Auquel cas, quid de la concertation puisqu'il y a déjà des actes forts qui sont posés par les services de l'État ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Je pense que c'est plutôt pour Madame CABRIT.

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Oui. Je vais me tourner vers les collègues de la DDTM, parce que je ne vois pas à quel projet il est fait référence.

M. Olivier BONNEAU – Intervenant dans la salle

C'est par rapport à la définition de la cartographie du domaine public.

M. Cédric INDJIRDJIAN – DDTM

Bonsoir. Merci pour la question. Ce à quoi vous faites référence, c'est le projet de constatation des limitations du rivage de la mer qui est effectivement proposé sur Vias et sur Marseillan avant l'enquête publique et qui s'inscrit parfaitement en cohérence avec le dispositif, puisqu'il consiste à constater où en est la mer à un instant T, pour ensuite pouvoir prendre les mesures qui vont s'imposer sur le sujet. Vias est une commune qui s'est engagée sur le décret liste visant à réaliser les études à 30 ans et à 100 ans. C'est l'un des éléments de connaissance pour pouvoir ensuite réagir correctement. Vias a notamment le projet de s'engager dans un projet partenarial d'aménagement. Cette connaissance du rivage de la mer sera l'une de ses briques.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup pour cette précision. Nous allons passer de l'autre côté de la salle, s'il y a une des tables ici qui est prête.

Marc – Intervenant dans la salle

Bonsoir. À cette table, nous nous sommes posés des questions et notamment la question de l'objectif que vous recherchiez par rapport au questionnement. Nous avons trouvé qu'il n'était pas clair. Est-ce que c'est de réfléchir à l'expulsion des reculs des populations ou est-ce que c'est la protection de l'espace maritime ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup.

M. Alexandre RICHARD – Région Occitanie

Nous sommes sur des politiques d'intervention et des stratégies qui concernent l'espace, la partie terrestre du littoral, avant de concerner l'espace maritime. L'objectif, c'est l'atténuation de la vulnérabilité. Il y a des secteurs menacés qui coûtent très cher à entretenir. Il y a des activités qui sont menacées, qui coûtent aussi cher à entretenir. L'objectif est de réfléchir tous ensemble à voir comment, dans quelques

années, quelques décennies, nous pouvons avoir un littoral sur lequel cela ne coûte pas cher ou moins d'entretenir cette attractivité que nous pouvons avoir sur le littoral. L'objectif est également d'accompagner les acteurs socioéconomiques, les populations et les élus locaux dans leur définition de stratégies qui permettent de tendre vers cette réalité. Nous avons bien vu que la route du littoral à Marseillan a été détruite chaque année. 50 millions d'euros ont été mis sur la table pour qu'elle puisse reculer. Aujourd'hui, c'est un secteur sur lequel il n'y a pas d'entretien particulier de cette route à faire. C'est valable aussi pour des activités des populations. L'objectif est aussi de construire un peu ces différents pas de temps pour les accompagner dans l'adaptation de leurs activités ou la restructuration. Ce n'est pas forcément de délocaliser, même si sur certains secteurs, ce sera obligatoire. Des populations du bord de mer, on peut aussi réfléchir à différents pas de temps, à vivre avec le risque pendant quelques années, quelques décennies, le temps que ces activités puissent être mises en œuvre, par ailleurs.

Nous sommes vraiment sûr de l'atténuation de la vulnérabilité et, si possible, le maintien d'une richesse socioéconomique sur le littoral, d'essayer de concilier ces deux enjeux-là. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Oui, je pense que c'est assez clair. Ce n'est vraiment pas sur la mer dont on parle, mais bien sur la question du rivage et de la façade. Une autre table est-elle prête ? Nous allons revenir un peu en fond de salle.

Jean-Michel – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Qu'en est-il des futures constructions proches du rivage ? Y a-t-il une distance à respecter pour construire une maison par rapport au rivage ? Est-ce qu'un grand étang protège-t-il de l'érosion marine comme l'étang de Thau, par exemple, vis-à-vis de Bouzigues, entre autres ?

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Oui. C'est l'un des objets de la loi climat et résilience de réguler l'urbanisation dans les zones exposées au recul du trait de côte. Il n'y a pas de distance en soi à respecter, mais l'un des objectifs de ces cartes que les collectivités vont être amenées à faire, c'est d'arrêter de construire effectivement dans les secteurs les plus exposés, c'est-à-dire ceux qui sont voués à disparaître d'ici à 30 ans. Cela ne va pas forcément révolutionner la constructibilité qui est déjà très réduite par les plans de prévention des risques vis-à-vis de la submersion marine en bord de mer, mais cela va contribuer à réguler cette construction qui, parfois, se poursuit avec des nouvelles constructions ou des démolitions-constructions qui se font encore et des prix qui restent très élevés. L'idée est d'enclencher un changement de processus, mais à la fois, c'est de permettre aux territoires de continuer à vivre et d'avoir une souplesse à travers la zone qui est plutôt à 100 ans où, sous certaines conditions, on pourra encore aménager, mais en prévoyant la démolition des nouvelles constructions ou installations dès le début de son financement et ses modalités.

Jean-Michel – Intervenant dans la salle

En bord de mer, il va falloir se retirer pour ne pas être en risque dans 20, 30 ou 40 ans, mais lorsqu'il y a un grand étang par rapport à la mer comme ici, derrière ces deux étangs, faut-il aussi respecter une grande distance ? À ma connaissance, à Bouzigues, il n'y a pas très longtemps, il a été construit des maisons proches du rivage. On a démolit des bâtiments, mais on fait des immeubles à plusieurs étages. On ne peut donc pas construire si nous sommes trop près, mais quand on démolit, on peut reconstruire. C'est quand même bizarre.

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Sur les étangs, ce sont plutôt des secteurs qui peuvent être aussi vulnérables, tout comme le front de mer. C'est pour cette raison que ces cartes doivent aussi prendre en compte ce que l'on appelle notamment l'ondoiement des zones basses qui peut rendre vulnérables des espaces qui ne sont pas en front de mer, mais qui sont plutôt à l'arrière. Il faudra aussi le prendre en compte en termes de construction à l'avenir.

Intervenant dans la salle

Autour de la table, nous avons évoqué l'exemple d'autres pays, de savoir si nous avons des modèles qui pouvaient nous aider dans notre démarche de réflexion. Par ailleurs, on a noté que, quand vous citez un réseau d'experts sur une démarche collective, on se dit que c'est super. Pour le plan d'exécution, en fonction des moyens mis en œuvre, on se dit « Aïe, aïe, aïe, qui va mettre en œuvre et quels moyens ? » À partir de là, on pose deux questions qui, quelque part, sont les mêmes. Y a-t-il des solutions efficaces quelque part et pouvons-nous les copier ? Ici, chez nous, quelles perspectives, quelle transition pour les

collectivités et pour les habitants ? Qui décide ? Qui paie ? À quel moment on démolit des maisons pour les déplacer ? Comment cela va-t-il s'organiser ? Dans ce que vous venez dire là, comment est-ce qu'on le met en place ? Hier soir, j'ai entendu Monsieur le Président nous dire qu'il allait faire pression sur les assurances pour rembourser et pour déplacer les maisons suite aux inondations du Pas-de-Calais.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Peut-être que nous allons nous concentrer sur la question des exemples ailleurs, inspirants.

M. Alexandre RICHARD – Région Occitanie

Je réponds sur deux points, sur le côté solution et sur le côté échange d'expérience. Effectivement, on travaille avec une communauté d'acteurs nationale et internationale. L'intérêt pour nous est surtout d'échanger avec nos partenaires méditerranéens, dont les collectivités italiennes, espagnoles, grecques et les pays de la rive sud de la Méditerranée, puisque nous rencontrons exactement les mêmes problématiques. Nous avons donc ce réseau de partenaires en Méditerranée avec lequel on travaille puisque l'on peut se permettre les échanges d'expériences. En Occitanie, nous sommes pas mal en avance sur l'approche en termes d'adaptation, là où certains de nos partenaires travaillent encore dans l'urgence à court terme sur des ouvrages de protection des fois durs du littoral. Il n'y a pas de solution miracle sur le littoral. C'est pour cette raison que nous faisons ces stratégies. Sur chaque secteur, il doit y avoir des diagnostics et chaque diagnostic doit proposer des scénarios à court terme de protection et des scénarios d'adaptation au changement climatique. C'est pour cette raison que nous avons tout ce panel de solutions qui peuvent être mises en œuvre.

Sur les moyens qui vont être mis en œuvre, le Plan Littoral 21 s'est engagé à construire un outil financier sur le court terme. Ce que l'on appelle le court terme, ce sont les outils de programmation état-région sur lesquels on arrive à mobiliser des fonds européens. On arrive à mobiliser la Banque des territoires parce que nous avons justement bien travaillé et nous avons proposé un programme d'actions concret. D'ici à 2027, on propose aussi une enveloppe au territoire de l'ordre de 30 millions d'euros pour travailler en Occitanie sur ces questions-là. Ensuite, cela laisse le temps de construire les nouveaux outils financiers. On entend beaucoup de groupes de travaux nationaux qui sont faits et qui sont pilotés à l'échelle nationale par l'État pour prendre le relais après 2027, mais en tout cas, nous nous sommes engagés financièrement à accompagner sur le court terme.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Comme il y a beaucoup de tables, nous allons encore prendre deux tables. Avant de redonner la parole, je voudrais vous préciser que nous allons récupérer les questions des autres tables qui n'auront pas pu la poser à l'oral puisque dans le débat public, par principe, toute question posée doit avoir une réponse. Toutes ces questions seront donc mises en ligne sur le site Internet du débat et vous recevrez une réponse sous 15 jours à trois semaines à peu près. Ne vous inquiétez pas. Même si vous ne pouvez pas poser votre question à l'oral maintenant, elle aura une réponse. Nous allons prendre une table à droite, si l'une des tables est prête. Ensuite, il y aura une dernière table de ce côté.

Abdel Malek – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je suis étudiant à l'Université Paul-Valéry en urbanisme et aménagement. Notre question portait sur la valeur juridique de ce document dont nous sommes en train de débattre aujourd'hui, le DSF. Est-ce qu'il va s'imposer ou est-ce que c'est un document d'orientation ? Comment va-t-il être décliné à l'échelle locale, à l'échelle des collectivités et des communes ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Nous allons donner la parole à Madame CABRIT ou à la DIRM. Que préférez-vous ?

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Je passerai volontiers la main à la main à la DIRM.

M. Benoît RODRIGUES – DIRM

Merci beaucoup. Le document stratégique de façade est prévu par le Code de l'environnement. Il répond à des exigences européennes et il a, comme vous le disiez, une force juridique. Les documents de rang inférieur, les documents adoptés au niveau régional et départemental des collectivités qui sont en Occitanie, en PACA ou en Corse, doivent être compatibles avec les prescriptions qui vont être proposées et tous les objectifs que l'on va définir dans le document stratégique de façade, ainsi que les documents de rang inférieur. Aussi, les projets privés comme publics, lorsqu'ils sont soumis à des demandes d'autorisation qui sont délivrées par l'État ou par des collectivités, doivent respecter les objectifs que nous

fixons dans le document stratégique de façade, aussi bien les objectifs environnementaux que socioéconomiques. On appelle ça un rapport de compatibilité avec le document.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup pour cette réponse précise. Nous allons prendre une dernière table.

Simon – Intervenant dans la salle

Bonjour. Nous avons une question par rapport à la stratégie régionale de gestion du trait de côte. Vous avez présenté une carte avec des recommandations de gestion dure, douce ou plutôt de relocalisation en fonction des différentes zones. Est-ce que cette carte sera reprise dans les différentes stratégies locales ? Surtout, est-ce qu'avec les quelques années de retour d'expérience que vous avez, ce sont des recommandations qui sont suivies ou est-ce que les porteurs et collectivités ne suivent pas forcément ces recommandations dans leurs différents aménagements ?

Mme Amandine CABRIT – DREAL

Merci pour cette question. La stratégie régionale est un élément important pour nous comme grille de lecture, côté État. C'est un document qui n'est pas opposable, contrairement au DSF, mais qui est évoqué dans le DSF en vigueur. C'est un document qui vise à formuler des recommandations de gestion adaptées aux territoires, territorialisées pour notamment réserver les méthodes de gestion dure du trait de côte aux secteurs urbains les plus en danger et ne pas s'éparpiller, notamment en termes de priorité de financement côté État. Vis-à-vis des collectivités, ce sont uniquement des recommandations. Il n'y a pas d'opposabilité. Je trouve que c'est un document qui est plutôt bien fait, assez simple. Je trouve qu'il est bien approprié par tous les acteurs, par les bureaux d'études aussi, même s'il ne reçoit pas l'adhésion de l'ensemble des collectivités parce que c'est vraiment la vision de l'État qui n'a pas été concerté dans les détails. Il peut donc y avoir des points de désaccord avec certaines collectivités sur certains secteurs. C'est toujours l'occasion d'échanges et de discussions quand il y a des éléments qui posent question par rapport à des projets qui sont menés par les collectivités. Oui, c'est un document que l'on entend voir pris en compte dans les réflexions qui s'engagent à l'échelle des stratégies locales. Cela va être l'occasion de rediscuter peut-être de certains points et certains secteurs de cette stratégie. Dernier point, je pense qu'on va la mettre à jour puisque la stratégie nationale est elle-même en cours de révision.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Pour toutes les tables qui n'ont pas pu poser leurs questions, merci de nous de transmettre la feuille aux personnes qui vont passer, avec la question bien lisible. Elle sera posée en ligne. Pour que vous puissiez retrouver la question en ligne, on mettra simplement « Frontignan – Trait de côte ». De cette façon, vous pourrez trouver la réponse très facilement sur le site Internet.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Désormais, vous connaissez l'exercice. Ce n'était pas la dernière session. Il va y avoir une autre session maintenant avec d'autres panélistes, d'autres intervenants. Vous pourrez à nouveau échanger et poser des questions. Nous allons essayer de varier un peu les tables. J'invite tout de suite ici avec moi, les membres du Panel Citoyen LittoPart. Je vous invite à vous installer ici. Merci et bienvenue. Pour commencer cette session, je donne la parole à Madame Brigitte GARRET, Madame Clémence Beauvais Yams, Monsieur Éric SLAMA et Monsieur Olivier BONNAUD. Bienvenue. Ce sont des citoyens membres du Panel LittoPart qui vont présenter leur activité, le panel et certains enjeux clés qui sont ressortis de cette activité. Vous avez 8 minutes au total. Vous connaissez les règles du jeu. Il y a un minuteur qui va vous aider. À vous. Merci.

Mme Brigitte GARRET – Panel Citoyen LittoPart

Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, merci à la CNDP pour son accueil. Très soucieux, comme chacun d'entre nous, du devenir du littoral face aux changements climatiques et autres contraintes contemporaines, l'INRAE a lancé le projet de recherche-action LittoPart, pilotée par des chercheurs de l'INRAE. Un appel à candidatures a été lancé pour constituer un panel de citoyens représentatifs de l'Occitanie afin d'étudier l'impact du réchauffement climatique sur le littoral. Cette étude s'inscrit dans l'action LittoPart émanant du projet Littoral + du programme « Investissements d'avenir, territoire innovation, grande ambition » porté par la Région Occitanie et la Banque des territoires.

LittoPart a pour objectif d'expérimenter des outils participatifs innovants pour engager les citoyens en faveur de l'adaptation du littoral occitan. 24 personnes avec une parité hommes-femmes de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles, reflétant la population occitane actuelle, ont été retenues et ont travaillé ensemble en veillant à ce que chacun d'entre eux puisse exprimer sa parole. Notre principal objectif est de proposer des actes concrets pour le littoral, tous rassemblés dans des plans d'action, avec

un regard critique sur leur faisabilité et leur efficacité. Au préalable et pour mieux appréhender le sujet, l'INRAE nous a fourni de multiples documents et a programmé des visioconférences avec des experts du climat et de tout ce qui gravite autour. Par le biais de jeux sérieux et de tables rondes, nous avons pu mieux comprendre les tenants et les aboutissants des graves perturbations occasionnées par de nombreux facteurs liés à l'érosion naturelle, accentuées par le changement climatique, mais aussi par l'intervention humaine que la côte occitane a subie depuis plus de 60 ans. De ce travail collectif encadré par Nils FERRAND, Audrey RICHARD ainsi que leurs collaboratrices, nous avons pu élaborer un plan d'action novateur que nous vous présentons aujourd'hui.

Trois principaux sujets ont émergé parmi beaucoup d'autres. En numéro un, les conséquences sur l'habitat et la transformation du littoral. Ce sera Éric qui vous en parlera. Le deuxième sujet traitera de l'éducation, de la sensibilisation et de la citoyenneté. Olivier nous expliquera tout cela. En numéro trois, nous vous proposerons des actions chocs évoquées par Clémence qui conclura également notre travail. Nous vous remercions de votre attention. Je passe la parole à Nils.

M. Nils FERRAND – Panel Citoyen LittoPart

Merci beaucoup. Je suis le pilote. Je voulais préciser pour tout le monde que les propositions d'actions présentées sont des exemples de résultats du groupe de travail. Ce ne sont pas l'intégralité des plans d'action. Toutes ces actions n'ont pas forcément recueilli la totalité du consensus de tous les membres du panel. Ce sont des exemples de propositions citoyennes. Elles ne constituent pas la totalité du travail du panel.

Un intervenant [01 :19 :33]

Pour que les citoyens puissent comprendre les décisions de nos élus, l'éducation et la sensibilisation des Français sont essentielles. En effet, les élus doivent traiter d'urgence des conséquences de l'évolution de l'avancée des mers et l'évolution du climat. Deux sujets ont été principalement traités – nous vous en avons parlé – avec la transformation du littoral et les conséquences sur l'habitat. Après discussion, nous avons soulevé quelques idées pour ce traitement. Il faut geler rapidement les constructions sur le littoral et rendre invendables les premières lignes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut définir des réserves foncières pour déplacer les habitants et les entreprises, et créer des écoquartiers. Pour financer ces relocalisations, il va falloir créer un fonds d'indemnisation.

Le deuxième sujet que l'on a traité, c'est le rééquilibrage des activités en Occitanie. Il faut prendre en compte l'évolution du climat. Pour cela, il faut se diriger vers une agriculture plus vivrière et plus résiliente. Nous avons donc eu l'idée de mettre en place pour les agriculteurs, les collectivités et les particuliers, des listes de plantes supportant la sécheresse et qui puissent être consultables sur Internet par tout le monde. En Occitanie, il faut absolument mettre en place des règles concernant les transformations liées au tourisme qui est un secteur d'activité important, comme empêcher les transformations des logements en location de tourisme qui restent vides une partie de l'année, mieux réguler toutes les constructions sauvages qui gangrènent notre territoire aujourd'hui et promouvoir l'écotourisme vert dans les zones du littoral. Il faut, par ailleurs, créer des schémas de développement urbain et généraliser les PLU en intégrant l'intercommunalité dans ces plans. Les citoyens ont besoin d'une politique du littoral lisible et sérieuse. Il faut que nous participions tous à ces arbitrages. C'est la condition pour obtenir l'adhésion de la population. De cette manière, nous pourrions être les acteurs ou le soutien de ces transformations.

Merci de votre écoute. Je laisse parler Olivier.

M. Olivier BONNAUD – Panel Citoyen LittoPart

Bonsoir. Comme nous sommes déjà très en retard, je vais aller très vite. Pour associer les citoyens que nous sommes tous, il faut systématiser et renforcer les informations à tous les citoyens. Il faut mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation. Souvent, on pense aux enfants, mais auprès de toutes les tranches d'âge et de population, en s'appuyant notamment sur les questions de convivialité, parce que ça aide quand même. Je vous fais la compile des meilleurs moments. En ce qui concerne la question de la gouvernance et de la mobilisation citoyenne, je vais être un tout petit peu plus long puisque nous avons appelé de nos vœux des politiques courageuses et dans les propositions que l'on peut faire – et comme le disait Nils, c'est ce qui n'a pas recueilli l'unanimité – nous étions tous d'accord pour dire qu'il faut que l'on soit associés, informés, voire que l'on puisse participer d'une certaine manière aux décisions. Par exemple, nous proposons que, dans les communes concernées, il puisse y avoir, par tirage au sort, comme il peut y avoir pour les jurys d'assises, des assemblées citoyennes avec un pouvoir décisionnaire ou co-décisionnaire en formant les citoyens et qu'ils puissent participer aux projets d'aménagement puisqu'ils sont souvent les premiers concernés. Enfin, contrôler d'ores et déjà l'application du droit, parce qu'il y a pléthore d'éléments de droit aujourd'hui sur la question de l'occupation du littoral et plus si affinité. On constate trop souvent que ce n'est pas le cas et que c'est mal suivi.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Mme Clémence Beauvais Yams – Panel Citoyen LittoPart [01 :24 :06]

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Clémence et en tant que benjamine du panel, je suis très impliquée par rapport à l'avenir de la planète et aux solutions à entreprendre. C'est pourquoi je vais vous proposer des actions qui n'ont pas forcément récolté le consensus de l'ensemble des participants, mais qui nous semblaient essentielles pour beaucoup. En effet, le temps est venu d'avoir le courage, vous, les élus, les décideurs qui définissent le futur de l'ensemble des citoyens à travers vos décisions, de mettre en œuvre rapidement des actions chocs afin d'envisager un littoral plus serein pour tous et pour toutes. Pour cela, nous avons souhaité qu'il y ait une justice nationale d'indemnisation avec les mêmes règles pour tous, une indemnisation qui serait faite sur la base d'une évaluation du foncier, c'est-à-dire modulée selon l'ordre d'arrivée des habitants. Pour cela, il faudrait créer une taxe pour financer le fonds d'indemnisation. Ensuite, il faudrait aussi répartir l'activité touristique et économique sur les quatre saisons afin que le littoral soit moins sous pression durant l'été. Pour cela, il conviendrait aussi de réguler l'accès aux zones naturelles, à l'image de ce qu'il se passe dans le département des Bouches-du-Rhône avec les calanques.

Il faut également penser à orienter le tourisme sur d'autres points d'attractivité dans l'arrière-pays, par exemple. Par ailleurs, une action phare serait de réguler l'achat de résidences secondaires qui, au-delà d'un certain seuil, seraient taxées pour réduire la pression sur le foncier, limiter les prix du logement et faciliter l'orientation des politiques publiques et de l'économie vers des activités plus locales et utiles pour les populations. Une dernière action qui nous tient particulièrement à cœur serait le tirage au sort, comme l'a dit Olivier, sur le modèle des jurys d'assises qui seraient formés et indemnisés pour le temps passé à devoir étudier les décisions publiques.

Au nom de tous les intervenants du panel, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à nos interventions et nous comptons sur vous pour pérenniser ces échanges afin qu'ensemble, nous construisions un littoral agréable et accueillant pour tous. N'attendons plus, agissons radicalement dès maintenant. Merci.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup à ces citoyens courageux qui nous ont porté ce récit sur le panel LittoPart. Comme vous le voyez, cette deuxième session s'articule autour du thème de la gouvernance au niveau local, le type de gouvernance et aussi quel type d'implication des publics dans la gouvernance, soit plusieurs questionnements et sujets que vous avez abordés dans la première session, sans creuser plus dans cette deuxième et dernière session. J'invite sur scène ici à réagir un peu aux sollicitations du panel citoyen LittoPart. Avec moi, Monsieur LINARES que vous connaissez déjà, élu de Frontignan et vice-président de Sète agglomération Méditerranée, Monsieur Serge DESSEIGNE, élu de la ville de Villeneuve-Lès-Maguelone et délégué métropolitain, et Madame Hélène REY-VALETTE de l'Université de Montpellier et du projet Trajectoire. Vous êtes invitée à une intervention courte. Vous avez 4 minutes chacun. Vous pouvez aussi réagir sur la base de ce que l'avis des citoyens a fait ressortir. Dans 12 minutes, vous allez avoir le temps d'échanger entre vous après ces interventions des collègues.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Un dernier mot pour vous donner la perspective de notre réunion. Elle va se terminer autour de 20h15 ou 20h20, peut-être. Elle sera clôturée par un apéritif. Nous avons encore un peu plus de 45 minutes de réunion et nous allons commencer tout de suite avec les interventions.

M. Loïc LINARES – Mairie de Frontignan

En 4 minutes, sur un sujet aussi complexe avec beaucoup de choses à dire, c'est mission impossible, mais on va essayer de la rendre possible. Déjà, ce que je voulais dire, c'est que nous sommes tous sur un même pied d'égalité. Nous sommes face à quelque chose de nouveau et d'inconnu pour nous. Jusqu'à présent, nous étions pleins de certitudes sur la manière d'aménager et de vivre, et nous sommes là aujourd'hui face à un certain nombre d'incertitudes. En tout cas, c'est ce que j'ai pu entendre au fil des ateliers et des rencontres que nous avons eues, même si – et c'était le deuxième élément d'introduction que je voulais donner – nous savons aujourd'hui, avec du recul, que nous avons fait des erreurs. Nous sommes allés à l'encontre du bon sens dans les aménagements que nous avons eus. Aménager un lido sableux qui doit être dynamique et naturel, ce n'est pas ce qu'il fallait faire. Construire sur des zones – et nous le voyons bien dans le Nord Pas-de-Calais aujourd'hui – dans des lits de rivière, ce n'est pas ce qu'il fallait faire non plus. Cela nous renvoie gentiment finalement au fait que nous sommes des êtres vivants parmi du vivant et que, dans notre évolution en tant qu'êtres humains, nous avons cru que nous pouvions tout maîtriser. On nous a vendu d'ailleurs, depuis la deuxième partie du XX^e siècle, le fait que c'était fun et bien de vivre au bord de l'eau, près du soleil. Nous avons eu un marketing qui nous a amenés dans la situation où nous sommes aujourd'hui. Il est vrai qu'à Frontignan, nous avons eu la chance au

XX^e siècle, parce que nous avons à l'époque une industrie performante et présente sur le territoire, d'échapper à la mission Racine. Imaginez notre Lido à Frontignan si nous avions eu les aménagements comme cela s'est fait dans d'autres parties du territoire, sachant qu'aujourd'hui, notre littoral à Frontignan est directement impacté et l'un des plus concernés par ce recul du trait de côte, et sa vulnérabilité. Aujourd'hui, nous sommes finalement heureux de ne pas avoir eu ces aménagements-là. Je voulais donner ces quelques éléments en introduction. Ils sont importants.

Je voulais aussi réagir à ce qui vient d'être dit. En effet, l'intelligence collective, la prise de conscience collective, la participation de toutes et tous est nécessaire sur ces enjeux-là. Nous sommes face à quelque chose de nouveau qu'il faut appréhender. La question du « quand » était posée tout à l'heure dans vos interventions, mais justement, nous ne le savons pas. Nous sommes sûrs de là où nous allons. Nous savons que le littoral va bouger dans les siècles qui viennent. Ce n'est pas un phénomène qui va durer comme ça jusqu'en 2100 par rapport au trait de côte que l'on doit dessiner. Nous sommes partis sur un mouvement inarrêtable sur des siècles. Notre littoral va donc bouger. Cela nous renvoie aussi à la difficulté qui est la nôtre. Nous avons une espérance de vie à peu près commune aussi, les uns des autres. Bien souvent, nous réfléchissons par rapport à notre temps de vie alors que nous sommes face à un phénomène qui dépasse largement notre temps de vie et qu'il faut forcément se projeter sur des années et préparer l'avenir.

J'en viens justement à cette préparation de l'avenir et à la responsabilité collective que nous avons. Nous, élus, sommes des citoyens comme vous toutes et tous. Nous avons décidé de nous engager. Vous nous avez donné mandat. Nous essayons donc d'être à la hauteur de ces mandats et de participer à cette préparation de l'avenir tout en essayant de bien gérer le présent. Sur Frontignan, ce présent est fait de notre histoire et nous avons, pour ceux qui habitent Frontignan, en mémoire des événements marquants, la tempête de 1982 notamment, mais l'évolution du trait de côte et le recul du trait de côte est mesuré physiquement sur notre temps de vie. Nous l'avons vu évoluer. Nous savons que le phénomène est bien là. Il va s'accroître dans le temps sur les questions d'évolution climatique et notamment de montée des eaux.

Comment se préparer à cela ? Je suis un élu. Je m'inscris dans la chaîne des élus de ce territoire. La prise de conscience a heureusement démarré chez nous dans les années 1990, puisqu'à l'époque, des étangs ont été sauvés d'aménagements. D'ailleurs, à cette époque, aménager des étangs était une doctrine acceptée par tous et valorisée par tous. 20 ou 30 ans après, on se rend compte que ce serait impossible aujourd'hui. L'inconscient collectif a donc quand même évolué. Or, ici, nous sommes dans une étape supplémentaire. Il faut que nous imaginions une recomposition beaucoup plus globale et complexe, non pas seulement qu'à l'échelle de Frontignan, mais à l'échelle de tout notre bassin de vie. Nous nous sommes inscrits dans des règles que nous avons inscrites dans nos PLU sur les mandats précédents. Sur les mandats actuels, nous essayons de nous projeter pour prévoir l'avenir. Des éléments ont été cités, notamment comment on va régler la question de cette recomposition, comment on va essayer d'évaluer finement comment notre trait de côte va évoluer, parce que nous allons devoir faire du travail de dentelle. Par exemple, sur notre territoire, le lido n'évolue pas de la même façon entre Frontignan et Marseillan. À très long terme, nous aurons les mêmes résultats. Par contre, dans l'échelle de temps, c'est plus fin que ça. Cela a été dit aussi. Les conséquences au nord de l'étang de Thau ne sont pas forcément les mêmes qu'en première ligne à Frontignan. Ce n'est donc pas un sujet qui va occuper uniquement Frontignan, mais l'ensemble du territoire avec des effets secondaires, comme la remontée du biseau salé, les conséquences sur l'agriculture, le maintien aussi des espaces de respiration pour les enjeux de biodiversité.

Finalement, avec en même temps une loi qui nous contraint d'avancer rapidement avec les objectifs aussi de zéro artificialisation nette pour arrêter de s'étendre en termes d'aménagement, on doit faire converger l'ensemble. C'est ce que nous avons démarré dans notre démarche sur le mandat actuel, quand nous avons décidé de participer aux ateliers du territoire proposé par l'État pour réfléchir. L'objectif était de mettre toutes les données sur la table avec les collègues élus et avec les acteurs socioéconomiques du territoire, pour essayer d'établir quelques perspectives. De là, nous avons eu une conscience qui s'est imposée à nous, qu'il fallait que l'on agisse vite. Imaginez un déplacement massif des populations du jour au lendemain. Ce n'est pas l'enjeu, c'est comment on va arriver à faire muter le territoire naturellement dans le temps grâce aux dispositifs réglementaires et juridiques existants.

L'étape d'après a été de rentrer dans le projet partenarial d'aménagement où, concrètement – et nous l'avons signé au mois d'octobre – nous allons travailler sur des scénarios pour imaginer les orientations possibles pour recomposer à terme le territoire. Quatre axes sur le dessin de l'évolution du trait de côte, comment on peut travailler sur des scénarios juridiques, réglementaires et financiers pour prévoir ces recompositions, si nous pouvons avoir de la réserve foncière et surtout, comment associer les habitants dans ces réflexions qui sont un axe complet.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup. Je laisse tout de suite la parole à Monsieur DESSEIGNE.

M. Serge DESSEIGNE – Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone

Je suis à la fois conseiller municipal de Villeneuve-Lès-Maguelone, conseiller métropolitain et, depuis un an, chargé pour la métropole de participer à la gouvernance de l'entente du golfe d'Aigues-Mortes qui précède les textes, puisque dès 2018, la question s'est posée de comment gérer, avec le Plan Littoral 21, des cellules sédimentaires. Tout à l'heure, on nous a présenté des rouges, des gris et autres. C'est la volonté de réfléchir sur ce que l'on appelle des cellules sédimentaires, c'est-à-dire où se déposent et où ne se déposent pas les sables. Cela veut dire que ce sont des lieux qui ont une communauté de vie et de réflexion. Cela a démarré bien avant que je sois élu à la métropole avec d'autres élus, et cela a mené à une réflexion qui a consisté à dire que l'on allait travailler de façon apaisée, au-delà de nos divergences politiques et de nos réflexions, y compris chacun d'espaces habités ou pas d'espaces habités.

Si je vous dis cela, c'est parce qu'entre Villeneuve-Lès-Maguelone et les Aresquiers – qui sont sur Villeneuve-Lès-Maguelone, je le rappelle – il y a 2,50 mètres sur les Aresquiers. Si nous restons dans nos contingences étroites, nous sommes sur ces réactions. Si je vous parle de ça, c'est que ce n'est pas du tout une côte sableuse. D'ailleurs, lorsqu'ils viennent se baigner, ils se rendent compte que c'est rocheux et volcanique. Ce ne sont donc pas les mêmes effets de retrait de côte. Nous avons participé à cette réflexion du golfe d'Aigues-Mortes, mais nous sommes la seule commune sur cet espace au départ à avoir signé de façon très rapide et insistante de la part de l'État – le préfet nous a intimé l'ordre le 31 décembre de signer avant le 24 janvier 2021 – la question de savoir si nous participions ou non au trait de côte. Nous avons signé et nous en avons discuté avec nos autres collègues avec qui nous sommes demandés comment nous allions gouverner cet espace. Nous avons dit que nous prenions le pari de le faire parce qu'effectivement, c'est un espace naturel. Il y a le Conservatoire du littoral, mais il y a aussi quand même de l'activité humaine. L'activité humaine, ce sont les Compagnons de Maguelone dans un ESAT avec des personnels, avec un patrimoine national qui est là, et il y a aussi du tourisme. Très rapidement, nous avons fait ça. En même temps, nous avons pu traiter la question de la gouvernance. Elle a été traitée avec un comité de pilotage. Nous n'avons pas créé une nouvelle couche. Nous avons dit que les communes sont majeures et les EPCI, les établissements publics intercommunaux, sont majeurs. Ce sont eux qui prennent des décisions parce qu'ils ont été élus. Ce n'est pas ce nouvel espace. Par contre, c'est une entente. C'est un choix. Nous n'avons pas créé une troisième chose qui viendrait.

C'est la métropole de Montpellier qui a fait pincer le littoral. Concernant la communauté de Terre de Camargue qui est aussi avec le Gard et cette agglomération, je remarque que ces deux collectivités sont aussi sur deux autres cellules sédimentaires, dont celle tournée vers PACA – le golfe du Rhône – et l'autre, c'est Marseillan.

Nous avons donc décidé de gérer ça ensemble et – je peux vous le dire – la décision a été définitive en 2023. Elle a été signée très rapidement pendant le printemps. Nous sommes allés sur un bateau pour le signer avec les quatre présidents et les élus qui sont en charge. Nous avons décidé de le faire et aujourd'hui, nous avons déjà embauché les trois personnes qui vont travailler avec les populations sur la question du trait de côte, la question de la biodiversité et la question des usages. Je n'ai pas trop entendu parler des usages jusqu'à présent. J'ai entendu parler d'économie, mais dans les économies, il y a les usagers, soit à la fois les pêcheurs, les touristes, l'économie dite du littoral, mais ce sont aussi les entreprises. Nous avons parlé d'ESAT. Nous avons aussi réfléchi sur cette question à la dimension des SCOT, des schémas de cohérence territoriale des quatre PCI et donc des communes, et donc des plans locaux d'urbanisme. La question étant de se poser sur le littoral. C'est la question du rétro littoral, soit les étangs, mais aussi les bassins versants. Nous ne pouvons donc pas travailler sur la question du littoral si on ne parle pas de cet ensemble, parce que sinon, demain, les immigrés du recul de trait de côte, ce sera peut-être nous et on nous demandera où nous allons et comment s'établira la solidarité avec les espaces dits du rétro littoral. Ce sont des questions qu'il faut que l'on se pose immédiatement. Nous parlons souvent de recomposition spatiale, mais qu'est-ce que l'on met ou non en défense ? C'est bien la question qui nous est posée aujourd'hui. Comme nous sommes une commune qui a déjà signé l'accord national, nous avons déjà fait la cartographie du trait de côte qui impose, qui va s'imposer au plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole de Montpellier.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci à Monsieur Serge DESSEIGNE. L'exercice est difficile. J'en suis consciente, mais nous voulons quand même laisser la place au public pour intervenir. Dernière intervention de cette deuxième et dernière session. Désormais, vous connaissez le jeu. Commencez à réfléchir si vous avez des questions clés cruciales que vous voulez poser. Vous aurez moins de temps pour réfléchir et discuter ensemble,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

mais désormais, vous vous connaissez dans vos tables. Nous espérons que ça ira plus rapidement. Comme vous l'a rappelé Étienne, il y aura aussi un moment des discussions un peu plus décontractées avec un petit cocktail à la fin. Je laisse tout de suite la parole à notre dernière intervenante, Madame Hélène REY-VALETTE de l'Université de Montpellier et du projet Trajectoire qui nous porte un peu la perspective de la recherche.

Mme Hélène REY-VALETTE – Université de Montpellier

Merci. Effectivement, c'est difficile en 4 minutes. J'ai essayé de rentrer autour de 4 points. La question, c'est quelle gouvernance de la transition de ce territoire, nous allons organiser et comment cette stratégie de façade va intégrer – alors qu'elle est faite pour une période donnée – cette vision dynamique de transition. Comment pouvons-nous la caractériser ? D'abord, parce qu'il y a un emboîtement des espaces, notamment avec le rétro littoral, mais aussi parce que nous changeons d'espace de réflexion et d'objet. Nous passons du trait de côte à ce que l'on appelle la recomposition spatiale qui n'est pas que la relocalisation, qui est de revoir la ville, de la réorganiser, d'avoir une approche systémique à la fois de la montée du niveau de la mer, mais aussi d'autres types de problèmes comme les problèmes de sécheresse ou canicule si l'on parle d'espaces verts, de densification.

Pour cela, la notion phare qui doit nous guider, c'est la notion d'habitabilité et d'ailleurs, de bien-être territorial. Il faut réfléchir à la commune pour des communes habitables dans un nouveau contexte. L'autre notion importante, c'est de sortir de la spécialisation toute touristique, parce que lorsque l'on est spécialisé, on est plus vulnérable en général. L'autre emboîtement, c'est un emboîtement des temporalités. Évidemment, le schéma est là. Je parle à la fois au nom d'un projet financé par la Fondation de France qui s'appelle Trajectoire, mais aussi de l'accompagnement de la démarche de concertation qui a eu lieu dans le cadre du Plan Littoral 21 dont on nous a parlé tout à l'heure. À l'issue de deux ans et demi de concertation et de réunion, nous sommes arrivés à cette idée qu'il allait falloir penser les politiques publiques de façon différente, en évitant les irréversibilités, en intégrant l'incertitude parce que nous ne savons pas si une tempête va arriver après-demain et avoir une planification dynamique.

Cela nous a amenés à identifier des actions pérennes, notamment autour de l'observation et de la concertation, des actions préalable préparatoires et des actions structurelles, celles dont le GIEC nous dit que nous ne pouvons pas nous contenter de faire de la petite adaptation. Il va falloir faire de l'adaptation transformationnelle un petit peu plus compliquée. Cette adaptation transformationnelle ne va pas se faire à court terme. Nous allons la préparer petit à petit avec des expérimentations comme le PPA sur Frontignan et, au fur et à mesure, elles vont prendre de plus en plus de place parce qu'à la fois, nous aurons plus de données. Pour l'acceptabilité, nous aurons mieux préparé. Un document stratégique de façade, par rapport au trait de côte, doit intégrer cette idée de progressivité et de type d'action que l'on doit financer dès le départ pour construire l'avenir.

Le numéro un est d'abord de définir un profil de territoire résilient qui est notre point d'aboutissement à long terme et d'y aller progressivement en prenant le temps de concerter, de tester des choses et de faire des expérimentations. Cela nous amène à deux autres idées, dont celle de renforcer la concertation et le suivi dans le temps. Si nous voulons être adaptatifs au fur et à mesure du temps, il faut avoir des observatoires et des données en temps réel pour savoir comment on s'adapte. Il ne faut pas attendre deux ans après d'avoir une donnée sur quelque chose. Il va donc falloir améliorer ça. Au niveau de la concertation, c'est pareil. Il faut des dispositifs plus pérennes avec des animations diversifiées en fonction des profils et qui durent dans le temps. Ce n'est pas juste de dire aux gens qu'il y a un problème. Il faut vraiment continuer dans le temps.

Enfin, le dernier point est de renforcer le potentiel de changement et de transition. Il faut articuler les mesures et renforcer le pilotage, notamment éviter les mesures isolées. Il faut vraiment avoir une approche systémique, comme je le disais. Il faut multiplier et diffuser les opérations pilotes et surtout, il faut renforcer la capacité à changer. Au niveau psychologique et au niveau collectif, il faut commencer à penser que l'incertitude n'est pas une catastrophe, mais elle doit nous amener à penser différemment et à pouvoir s'adapter au fur et à mesure. Par rapport à ça, je pense que notre territoire ici, en Occitanie, grâce à un certain nombre de mesures qui ont été menées, de relocalisation de la route du lido de Sète à Marseillan, de la relocalisation du Petit Travers avec le projet Adapto et le Conseil Général, de la relocalisation de l'entreprise d'Aquaculture sur Villeneuve-Lès-Maguelone, nous avons une certaine avance. Le Plan Littoral 21 a vraiment mis en place une dynamique qui ne demande qu'à se pérenniser et je pense que nous sommes dans la bonne voie.

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

Merci beaucoup, Madame Hélène REY-VALETTE. C'est à vous de jouer. Vous connaissez le jeu. Nous allons vous donner un peu moins de temps parce que désormais, vous vous connaissez et parce que

nous voulons effectivement laisser la place pour les réponses à vos questions. Vous avez donc entre 7 et 8 minutes. Concentrez-vous sur les questions clés. Merci.

Échanges dans la salle

Mme Margherita MUGNAI – CPDP

C'est le moment d'arrêter les échanges. Merci à toutes et à tous. C'est notre dernière session de questions-réponses. J'invite les panélistes de cette session à nous rejoindre, les membres du Panel Citoyen LittoPart avec Monsieur DESSEIGNE, Monsieur LINARES et Madame REY-VALETTE. Merci beaucoup.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Nous allons commencer la même chose. Nous avons une vingtaine de minutes pour essayer d'aller un peu au fond de tous ces sujets. Nous allons commencer par les tables qui, tout à l'heure, n'avaient pas pu prendre la parole. Parmi ces tables, y en a-t-il une qui est prête à poser une question ?

M. Bernard AZEMA – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je suis le président des Compagnons de Maguelone. Ma question est une question de niche, mais qui, à mon avis, pose un problème général. De niche, parce qu'elle pose la question de la décision collective. Je m'occupe de la cathédrale de Maguelone que certains d'entre vous doivent connaître, qui est sur une presqu'île qui va devenir une île, on le sait. La question que je pose est de savoir quelle instance est légitime pour décider du sort d'un site historique et plurimillénaire qui sera, à terme, directement impacté par la montée des eaux – la presqu'île qui va devenir une île – et qui porte une cathédrale monumentale et des dizaines de milliers de sépultures ? La question que je pose par rapport à la responsabilité collective que nous avons tous – et moi, j'ai cette responsabilité et croyez bien qu'elle est lourde – c'est une terre qui est une terre sacrée, pas simplement par son passé religieux, mais par tous ces gens qui sont enterrés là depuis 2 000 ans. Qui est légitime pour décider du sort de ce lieu ? Est-ce que c'est un panel citoyen ? Est-ce que c'est un comité d'experts ? Est-ce que ce sont des administratifs ? Est-ce que ce sont des élus ? Comment pouvons-nous nous doter d'une instance de décision dans laquelle tous, en tant que citoyens, nous n'aurions pas à rougir du sort que nous donnerions à ce lieu qui est un patrimoine collectif ?

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Vous avez mentionné le Panel Citoyen. Je proposerai que la question vous soit posée. Est-ce que ce serait à un panel citoyen de décider ? La question est de savoir qui est légitime pour décider. Est-ce que vous iriez plus loin, jusqu'à décider collectivement ?

Mme Brigitte GARRET – Panel Citoyen LittoPart

Par rapport à ce que vous évoquez, Monsieur, il y avait hier, sur Arte, une émission fort intéressante dans 28 minutes, où il évoquait justement, quand il y a délocalisation, le problème des cimetières, où il y a l'attachement des proches, mais là, ça représente des défunts qui sont beaucoup plus anciens. Je pense que si c'est un panel citoyen, il faut, comme nous l'avons été, un peu former. Nous ne pouvons pas donner un avis comme ça. Il faut une sensibilisation. La parole que je porte, c'est l'expérience que nous avons vécue. Nous étions tous volontaires pour participer à ce panel. Cependant, la formation que nous avons reçue par le biais de documents ou de toutes sortes d'informations d'ailleurs, nous a permis de mieux appréhender les choses. Un panel, pourquoi pas, mais une formation au préalable. Merci.

M. Olivier BONNAUD – Panel Citoyen LittoPart

Pour compléter, je pense que face à des situations éminemment complexes comme celle-là – et c'est un peu le fond de notre intervention – c'est que plus nous serons nombreux, quelle que soit notre fonction temporaire pour les élus – c'est la concertation et plus elle sera large, plus l'acceptation de décisions difficiles sera possible. Sinon, on va susciter des oppositions et plus la décision sera dure, plus l'opposition sera difficile. C'est une invitation du fond des tripes à dire qu'il faut consulter pour de vrai et éventuellement penser à un système de gouvernance qui permette d'associer un maximum de personnes aux décisions, parce que ça impacte l'ensemble de la société. Toucher à un cimetière, c'est un aspect sacré du vivre ensemble et ce ne sont pas trois personnes dans un bureau qui peuvent le décider. Cela doit être une concertation la plus large possible. La réponse sera d'autant mieux acceptée qu'elle aura été largement partagée et discutée, quitte à prendre du temps.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Monsieur DESSEIGNE, voulez-vous réagir à cela ?

M. Serge DESSEIGNE – Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone

Oui, en rappelant qu'un élu est toujours un citoyen et que son mandat est de courte durée. Je le sais parce que cela fait maintenant bientôt 30 ans que je suis élu dans des oppositions ou autres. C'est une question que l'on rencontre tous les jours en commune. Des cimetières, il y en a dans toutes les communes. Si je vous dis que je veux refaire l'imperméabilisation de l'école de Villeneuve-Lès-Maguelone, je m'arrête tout de suite, car dessous, il y a le cimetière historique de Villeneuve-Lès-Maguelone, donc de l'évêché de Maguelone. Des questions se sont posées à des moments. Ce que je veux dire dans la gouvernance qui est proposée sur les questions de trait de côte, c'est qu'il est prévu des comités multiacteurs avec des privés, avec des personnes de la société, et que la gouvernance se fait aussi comme ça. Comme le disait tout à l'heure notre amie chercheuse, si on ne travaille pas avec des populations à la compréhension, comme ici dans le cadre de ce qu'est une sépulture et un bâti à la fois un archevêché et l'histoire de Villeneuve-Lès-Maguelone. Pour moi, ce seront les élus qui décideront, après concertation avec les populations. Nous pouvons faire des référendums. J'attends qu'il y ait des référendums plus importants au niveau national qui soient faits sur la question de la vie sociale.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Nous allons prendre maintenant une deuxième table.

Intervenant dans la salle

Bonsoir. Il y a deux questions. Nous n'avons pas très bien compris les histoires de casiers sédimentaires. Il y a aussi une question très précise sur un PPA uniquement à Frontignan. Les PPA doivent être inclus dans les PLU, si j'ai bien compris.

M. Loïc LINARES – Mairie de Frontignan

Cela fait beaucoup d'informations ce soir. C'est relativement complexe dans l'évolution de la loi. D'ailleurs, ça illustre le changement aussi quand même au niveau du législateur et de l'état, de la conscience sur ces enjeux. Nous sommes passés de stratégies de protection à vraiment des stratégies d'adaptation et de recomposition. Cela illustre le fait que la doctrine a vraiment changé. Dans ce changement, il y a des dispositifs qui sont imaginés. Les documents réglementaires sont très clairs. À l'échelle régionale, c'est le SRADDET, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ensuite, cela se décline à l'échelle intercommunale, soit par un PLUI, soit par un SCOT, un schéma de cohérence territoriale. Le PLUI, c'est le plan local d'urbanisme intercommunal. La dernière strate, c'est la commune avec le plan local d'urbanisme, le PLU. Le cadre réglementaire qui s'impose à tous, c'est ce cadre-là. Ce sont ces documents-là. Le PPA, ce sont des dispositifs proposés par l'État sous forme de volontariat, qui nous aident à avoir des financements pour mener des études. C'est ce que nous avons lancé. Nous bénéficions de financements pour lancer des études sur 3 ou 4 ans pour travailler sur un premier axe sur l'évolution du trait de côte sur notre territoire à l'horizon 2050 et 2100, puis sur des scénarios préopérationnels sur comment, dans le temps, nous pourrions adapter notre territoire au regard de ces cartes que nous allons dessiner.

Pour en bénéficier, il faut être engagé dans le fameux décret liste des communes qui ont été volontaires pour travailler ces questions-là. C'est le cas de Frontignan, de Sète et encore de Marseillan sur notre territoire.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Nous avons encore quelques minutes.

Intervenant dans la salle

Pour rebondir sur les propos de Loïc LINARES, je suis personnellement et collectivement au niveau de la table, effaré par le fait qu'il y ait si peu aujourd'hui de projet partenarial d'aménagement, des PPA. C'est si peu. Ce sont 6 ou 8 au total sur 126 communes exposées au recul du trait de côte engagées de façon partenariale. Là-dessus, je ne comprends pas.

Mme Hélène REY-VALETTE – Université de Montpellier

Pour précision, à l'échelle de l'Occitanie, c'est 8 sur 31 communes littorales.

M. Loïc LINARES – Mairie de Frontignan

C'est engagé dans le PPA sur le territoire national. Nous sommes très peu. Cela soulève beaucoup de questions. Cela a été dit plusieurs fois. Les élus sont aussi des citoyens. Il y a aussi ces craintes et ces mécanismes de blocage qui demandent à être démêlés. Nous avons fait le pari qu'il est beaucoup moins anxiogène d'avoir un porté à connaissance, partagé par tous et justement être inscrits dans une démarche de concertation pour faire mûrir tous ces éléments pour se projeter et décider, plutôt que d'attendre. C'est le pari que nous avons fait, mais ce n'est pas le pari de toutes les communes aujourd'hui en France, parce que la démarche voulue par l'administration centrale a été d'être sur une démarche de volontariat.

M. Serge DESSEIGNE – Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone

Je vous ai dit que ça a été très rapide de la part de l'État. C'était en 2019. Révision en 2021 et 10 jours pour répondre. Des communes ont répondu. Nous étions trois sur le territoire de l'Occitanie. Nous sommes 8, maintenant, mais le travail en commun avec aussi des communes. Soyons clairs. À Palavas, leur parler de PPA et de rétro littoral, ils sont les pieds dans l'eau. Il n'y a pas de terres derrière. La pensée, y compris des indemnités, n'est pas posée. Au sein de l'association nationale des communes du littoral, des questions se posent. Le travail que l'on fait dans des gouvernances sur le territoire, c'est aussi apaiser notre vision, comprendre nos différences et savoir ce que l'on a à faire ou non. Si demain, notre carte de submersion marine – que je n'ai pas présentée, mais que l'on pourrait présenter – de Villeneuve, puisqu'il est fait, si nous le mettons directement à Palavas, la base moyenne est de deux lignes. L'habitat à supprimer. On indemnise avec quoi ? Ce n'est pas prévu dans la loi. Aujourd'hui, nous devons travailler avec le Plan Littoral 21 et avec la Banque des territoires pour trouver des solutions. Il y a des collectivités qui sont un peu en frein sur ces questions-là.

Il a mis la carte. Je vais vous montrer. C'est le travail qui a été fait par les chercheurs. Ce n'est pas nous. Là, ce sont les lignes. Il y a la cathédrale de Maguelone dont nous venons de parler. Là, c'était où était la mer, le trait de côte en 1975. Il est là. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de littoral. Le littoral roule sur lui-même. Il n'y a pas d'avancée. Il n'y a qu'un centre de loisirs, mais dès que l'on fait quelque chose en dur, on crée ce que l'on appelle des gros potentiels, soit de la mer qui va sur le rétro littoral. C'est complexe, mais si je mets ça et que je le continue chez mes collègues sans leur demander comment ils pensent avec les populations et leur trait de côte, je peux vous dire qu'avec le maire de Palavas ou les maires où il y a eu la mission Racine, il risque d'avoir des problèmes. Deux niveaux à indemniser, quand on sait ce qu'il se passe à Soulac, vous vous posez la question.

Mme Hélène REY-VALETTE – Université de Montpellier

Juste une précision par rapport à ça. Effectivement, le littoral roule sur lui-même et il peut petit à petit se déplacer. On ne perd pas la plage à condition qu'il n'y a rien derrière. Dès lors qu'il y a une habitation, ça bloque tout.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Y a-t-il une dernière table qui veut poser une question ?

Intervenant dans la salle

Notre question rejoint un peu le point de la formation des habitants pour qu'ils puissent participer. Est-ce que c'est prévu ou est-ce qu'il y a une réflexion ? Comment faire sensibiliser concrètement les habitants aux risques et aux enjeux qu'il y a autour, notamment la simplification et la vulgarisation des documents, comme par exemple ces cartes ou ces plans qui sont souvent très techniques pour les habitants ? Est-ce qu'il y a une réflexion sur ce volet-là ? Merci.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Je propose que l'on interroge Monsieur LINARES. Je crois qu'il y a des propositions dans le panel sur ces questions-là.

M. Loïc LINARES – Mairie de Frontignan

Je disais en introduction, lorsque je vous ai accueilli dans cette salle, que nous avons créé, par exemple sur la ville de Frontignan, un service de la transition démocratique et de la transition écologique. Nous avons recruté une sociologue spécialisée dans le risque pour travailler sur ces questions d'accompagnement, de formation, de sensibilisation, de créer aussi des outils de concertation, mais aussi peut-être demain, sur certains sujets, de codécision suivant les sujets ou la démarche. Nous sommes en train de travailler en interne, sur la ville, sur une stratégie et il va falloir la raccrocher à notre démarche PPA sur ce sujet bien spécifique. Sur ce PPA, nous avons fait le choix, dans les travaux avec nos partenaires, d'avoir 4 axes dont un axe avec des gros moyens pour la concertation citoyenne. Nous

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

avons une réunion de cadrage vendredi. Nous savons à peu près comment la première phase va se dérouler. Nous avons choisi une stratégie un peu inversée. Souvent, ce sont les bureaux d'études que nous prenons ou les élus qui vont vers la population pour essayer d'animer, comme on le fait ce soir. Là, c'est une stratégie inverse qui nous a été proposée et que nous avons trouvée intéressante. Il y a un panel de 40 ou 60 citoyens qui vont être choisis par le bureau d'étude. Ils vont aller les rencontrer pour leur poser des questions ciblées pour faire émerger le regard qu'ils ont aujourd'hui sur ces questions et pour prendre la température finalement du degré de maturité par rapport à ce panel sur ces questions. Cela va nous être remonté et nous allons le débattre après avec les citoyens qui seront motivés pour s'engager dans la démarche, et puis avec les collègues élus aussi et les acteurs socioéconomiques.

L'idée est de construire quelque chose d'un peu dynamique et vivant avec eux, sachant que dans notre construction, on retrouve aussi dans la démarche de gouvernance traditionnellement en comité pilotage. Nous avons aussi créé une cellule d'experts pour venir nous questionner pour nous faire lever la tête du guidon collectivement, lorsque nous serons vraiment engagés dans la démarche. Nous souhaitons aussi associer des littoralistes, des scientifiques, mais aussi des sociologues et des anthropologues sur toutes les questions qui ont été évoquées sur le changement de modèle et le changement de culture.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que l'un de vous peut réagir sur la façon de mettre en discussion ces documents et les cartes ? Comment est-ce que l'on montre ces choses-là aux citoyens ?

Mme Clémence Beauvais Yams – Panel Citoyen LittoPart

Justement, c'est un peu ce dont nous avons parlé dans notre résumé. Pour nous, il est important de pouvoir former tous les citoyens. Pour cela, il faut une implication citoyenne qui soit plus forte, sauf qu'il ne faut pas que les citoyens n'aient aucune connaissance. Pour que tous les citoyens puissent être impliqués, nous avons pensé à des assemblées citoyennes locales pour pouvoir en discuter, un peu comme dans notre panel où nous avons pu apprendre énormément de choses et recevoir des connaissances que nous n'avions pas. Par exemple, savoir ce que veulent dire tous les acronymes pour pouvoir répondre à ces enjeux et prendre des décisions, et ne pas juste compter sur les élus, parce qu'il est important qu'il y ait une éducation citoyenne autour de tous ces enjeux qui nous concernent tous et toutes. L'INRAE avait d'ailleurs mis en place des jeux de manière à ce que ce soit beaucoup plus vulgarisé et cela a permis que tout le monde puisse comprendre un peu l'enjeu autour du littoral. Merci.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Un dernier mot.

M. Serge DESSEIGNE – Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone

Le CPIE est sur le bassin de Thau, mais rayonne sur l'ensemble du territoire littoral. Ils ont mis en place la Guinguette Volante, ce que vous avez là, le Palabraton avec des explications, avec des ingénieurs et avec l'INRAE qui vient. Cet été, nous étions sur la plage. L'autre fois, ils étaient à Mèze. C'est aussi un travail de fond pour permettre, y compris en plein été, à des vacanciers de s'interroger sur où ils sont, ce qu'ils font et les enjeux. C'était assez intéressant que des associations comme ça fassent ce travail. Je tenais à le dire parce qu'ils sont là et pas seulement par le Palabraton.

M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Nous arrivons à la fin de notre réunion. Avant de vous remercier, je voulais simplement faire un petit aparté. Nous n'allons pas faire de synthèse, ce n'est pas possible, mais revenir sur le dernier échange qu'il y a eu, notamment pour savoir s'il y a des freins et pourquoi il y a si peu de communes qui sont engagées dans un PPA. Je voulais repartager avec vous l'information que Madame CABRIT de la DREAL avait donnée tout à l'heure. Il me semble que vous êtes dans un processus où vous attendez des candidatures des communes qui ont jusqu'en mars 2024.

Mme Amandine CABRIT – DREAL

La liste des communes a vocation à être actualisée régulièrement. Là, il y a un décret d'actualisation qui est en préparation et la date pour faire remonter des candidatures, c'est le 15 mars 2024. Il faut une délibération favorable de la commune et aussi de son intercommunalité.

M. Étienne BALLAN – CPDP

On peut déjà se dire que tous ceux qui sont dans cette salle peuvent aller voir, si vous n'êtes pas Frontignanais, aller voir le maire de votre commune et les adjoints municipaux pour les informer de cette possibilité. Comme disait un certain président de la République, c'est à la fin de la foire que l'on compte les bouses. C'est donc le 15 mars 2024 que nous verrons combien de communes ont candidaté.

L'escale sur Montpellier, Sète et Agde n'est pas terminée. Je vous invite à plusieurs choses. La première chose est que, si vendredi après-midi, vous êtes libres et intéressés par les questions de la pêche, nous aurons une réunion très importante sur l'avenir des pêches en Méditerranée, en Occitanie et les autres régions à 14 heures à la Maison de la Mer à Sète. Le deuxième point est que mercredi prochain à 18 heures, il y aura le webinaire sur l'éolien. C'est très facile de s'inscrire. Nous allons vraiment avoir une réunion qui va apporter et qui va poser toutes les questions sur cette question de l'éolien qui vous concerne aussi, j'imagine, et qui va vous intéresser.

Un dernier point avant d'ouvrir le bar. Dans ce débat public, vous le voyez, on traite d'un certain nombre de sujets. Parfois, on essaye de rentrer un peu dans le détail, comme on a pu le faire ce soir, mais il y a beaucoup de sujets. Nous avons souhaité qu'à un moment donné, les personnes des différentes façades et des différentes régions puissent débattre de façon globale sur l'ensemble des choix qu'il faut faire sur la mer et sur le littoral. Pour cette réunion, il va y avoir un panel citoyen, un peu comme ce que vous avez fait, mais plus court, qui va se dérouler en Méditerranée le 16 mars. Cela va se dérouler le même jour, le 16 mars, sur toutes les façades, il y aura un panel par façade. Nous cherchons 80 personnes. Si vous êtes encore là, que vous n'êtes pas partis et que cela vous intéresse de continuer à discuter, c'est vraiment une occasion assez exceptionnelle de débattre avec d'autres personnes d'autres territoires de tous ces enjeux-là. C'est une journée le 16 mars, c'est un samedi. C'est à Marseille. Nous prenons en charge le déplacement et tout ce qu'il faut, et à nouveau une journée début avril, mais que pour un certain nombre d'entre vous qui le souhaiteront. C'est vraiment un appel. C'est sur le site Internet. Si vous le souhaitez, ce sera une expérience très intéressante qui permettra justement d'appeler les citoyens aussi à proposer et à imaginer les décisions qui pourront être prises ensuite dans le DSF.

Un grand merci à vous toutes et à vous tous pour votre endurance et votre participation ce soir. Le débat se poursuit et continue. Nous revenons en Occitanie dans deux semaines, à Perpignan, à Narbonne et à Port-la-Nouve